ETAT DE LA LOUISIANE vs. D. F. KENNER ET AUTRES.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de Septembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par la ligne Jefferson et le chemin Coquille, connue comme "Race Course de la Métairie; la dite portion de terre mesure 1143 pieds de face sur une profondeur de 83 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat, des années 1871, 1874, 1875 et 1876, montant à $162 50.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. VEUVE JNO. KENNELLY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de Septembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Howard, Freret, Melpomene et Thalie, designé comme lot No. 13 dans l'ilet No. 356; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Thalie sur une profondeur de 121 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $53 40.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. MME J. S. KELLY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de septembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Cypres et Lafayette, designé comme le lot No. 1, dans l'ilet No. 410; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Clara et Cypres et mesure 31 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 125 pieds 6 pouces. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1872, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $186 25.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant, ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. H. H. KLINE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de septembre, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre (4) certains lots de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Banks, Baudin et Commune, designé comme les lots Nos. 23, 24, 25, et 26 dans l'ilet No. 584; les dit dits lots Nos. 23, 24, 25 et 26 mesurent 100 pieds de face à la rue Commune sur une profondeur de 100 pieds, le lot No. 23 formant l'encoignure des rues Commune et Dorgenois. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1872, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $65 70.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. M'ME ERNEST KROP.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de septembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Liberté, Euterpe et Terpsichore, designé comme lot No. 11 dans l'ilet No. 320, le dit lot No. 11 mesure 32 pieds 9 pouces de face à la rue Euterpe sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $53 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JNO. GEO. KUCK.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de septembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rempart, Bassin, Euterpe et Terpsichore, désigné comme lot No. 3 dans l'ilet No. 285, le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de 97 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat, des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $101 25.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. R. J. KERR.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de septembre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité, désigné comme le lot No. 5 dans l'ilet No. 3 3; le dit lot No. 5 mesure 64 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 125 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1873, 1874, 1877 et 1878, montant à $88 20.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. VVE J. KOHLMAN.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de septembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Commune, Rendon, D'Hemecourt et l'Avenue Hagan, designé comme l'ilet No. 675. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges connues comme les taxes d'Etat des années 1873, 1874 et 1877, montant à $59 40.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. MAGDALENA KUECK.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle Orléans, le 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de septembre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, Terpsichore et Melpomene, designé comme lot No. 13 de l'ilet No. 321, le dit lot No. 13 mesure 26 pieds de face à la rue Terpsichore sur 100 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878, montant à $30 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions, Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JOHN KILLELEA.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle Orléans, le 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de septembre, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Bertrand, Perdido et Gravier, designé comme lot No. 1 de l'ilet No. 473, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Perdido et Bertrand et mesure 30 pieds, 9 pouces de face à la rue Perdido sur 91 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à $15 60.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LE REV. THOS. J. KENNY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de Septembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre (4) certains lots de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné sur les rues Rempart, Dryades, Calliope et Clio, designé comme lots Nos. 13, 16, 17 et 18 dans l'ilet No. 277; les dits lots Nos. 13, 16, 17 et 18 mesurent, chaque, 28 pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de 128 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876 et 1877, montant à $163 75.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. PHILIP KASSEL.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de Septembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Promenade Triton, St. Joseph et Julie, désigné comme le lot No. 29 dans l'ilet No. 256; le dit lot No. 29 mesure 27 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1872, montant à $25 80.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées, et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITION: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. PHILIP KASSEL.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de Septembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Promenade Triton, St. Joseph et Julie, designé comme le lot No. 31 dans l'ilet No. 256; le dit lot No. 31 forme l'encoignure de la Promenade Triton et la rue Dryades et mesure 25 pieds de face à la Promenade Triton sur une profondeur de 120 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1872 et 1878, montant à $92.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. PHILIP KASSEL.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de Septembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux (2) certains lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Promenade Triton, St. Joseph et Julie designés comme lots 29 et 31 dans l'ilet No. 256, le lot No. 29 mesure 27 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 31 forme l'encoignure de la rue Dryades et mesure 25 pieds de face à la Promenade Triton sur une profondeur de 120 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1873 et 1874, montant à $118 90.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. PHILIP KASSEL.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de Septembre, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Poydras et Lafayette, designé comme le lot No. 24 et une partie du lot No. 25 dans l'ilet No. 343, le dit lot No. 24 mesure 26 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 107 pieds et 6 pouces, la dite partie du lot No. 25 mesure 14 pieds 3 pouces de face à la rue Howard sur une profondeur de 107 pieds et 6 pouces. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1872, 1873, 1874 et 1878, montant à $134 90.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées, et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. H. C. DIBBLE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de Septembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans les premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Gaiennie, Peters et Erato, designé comme le lot No. 13 de l'ilet No. 47, le dit lot No. 13 mesure 37 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 120 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875, montant à $29.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant, ou, soit une partie en tels obligation, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. H. C. DIBBLE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 28 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 1er jour de Septembre, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Erato, Tchoupitoulas, Gaiennie et Peters, designé comme le lot No. 13 de l'ilet No. 47; le dit lot No. 13 mesure 37 pieds de face à la rue Erato sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1876, montant à $29 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat, de proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, PREMIER DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 1er jour septembre, A. D. 1883, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

LAGAN, MME M. D.—Taxe de 1880, montant à $30 00.
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Erato, Thalie et Constance, designés comme les lots Nos. 20 et 21 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 59 pieds de face à la rue Annonciation sur 135 pieds de profondeur.

LAGAN, CHARLES H.—Taxe de 1880, montant à [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Erato, Thalie et Constance designé comme le lot No. 22 de l'ilet No. 117, le dit lot No. [illegible] mesure 29 pieds de face à la rue Annonciation sur 135 pieds de profondeur.

LEMLE, MARX—Taxe de 1880, montant à $15 [illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Poeyfarre, Delord et Constance, designé comme le lot No. 10 de l'ilet No. 121, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Annonciation et Poeyfarre et mesure 24 pieds de face à la rue Annonciation sur [illegible] pieds de profondeur.

LAUGHLIN, JNO.—Taxe de 1880, montant à [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delord, Annonciation, Poeyfarre et Constance, designés comme les lots Nos. 32 et 33 de l'ilet No. 121, les dits lots Nos. 32 et 33 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Delord sur [illegible] pieds de profondeur.

[illegible] M.—Taxe de 1880, montant à $[illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orange, [illegible], Camp et [illegible], designé comme le lot No. 14 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Orange sur [illegible] pieds de profondeur.

[illegible] DE HARRIET—Taxe de 1880, montant à $17 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Baronne et Dryades, designé comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Erato sur [illegible] pieds de profondeur.

LAGAN, CHARLES H.—Taxe de 1880, montant à [illegible]
[illegible]

LYONS, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à [illegible]
[illegible]

LUTHERAN BENEVOLENT ASSOCIATION—Taxe de 1880, montant à $ 9 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Freret, Howard et Perdido, designés comme les lots Nos. 22 et 23 de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. 22 et 23 mesurent [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur [illegible] pieds de profondeur.

LANCASTER, MME I. W.—Taxe de 1880, montant à $[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, [illegible], Poydras, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 499, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] 3 pouces de face à la rue Prieur sur 151 pieds de profondeur.

LEBLANC, MME JAS. P.—Taxe de 1880, montant à $[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Marais, Villere et Canal, designé comme le lot No. 22 de l'ilet No. 367, le dit lot No. 22 mesure 31 pieds de face à la rue Marais sur 111 pieds de profondeur.

LEISOG, VVE JNO.—Taxe de 1880, montant à $ 3 [illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Canal et Gasquet, designé comme le lot No. 24 de l'ilet No. 469, le dit lot No. 24 mesure [illegible] pieds de face à la rue Prieur sur [illegible] pieds de profondeur.

LEISOG, VVE JNO.—Taxe de 1880, montant à $ 3 6[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Canal et Gasquet, désigné comme le lot No. 25 de l'ilet No. 469, le dit lot No. 25 mesure 27 pieds de face à la rue Prieur sur [illegible] pieds de profondeur.

LACROIX, FRANCOIS—Taxe de 1880, montant à $ 3 6[illegible]
Un certain carré de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Derbigny, Melpomene, Thalie et Roman, désigné comme carré No. 485.

LEVY, HY.—Taxe de 1880, montant à $21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Calliope, Tchoupitoulas et Poeyfarre, désigné comme le lot No. 23 de l'ilet No. 69, le dit lot No. 23 mesure 38 pieds de face à la rue Annonciation sur 80 pieds de profondeur.

LEVY, HY.—Taxe de 1880, montant à $ 6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Annonciation, Tchoupitoulas et Poeyfarre, désigné comme le lot No. 24 de l'ilet No. 69, le dit lot No. 24 mesure 14 pieds de face à la rue Annonciation sur 90 pieds de profondeur.

MADER, MLLE V. A.—Taxe de 1880, montant à $15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clio, Prytania, St. Charles et Erato, designé comme le lot No. 16 de l'ilet No. 187, le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Clio sur 116 pieds de profondeur.

MOORE, MME W.—Taxe de 1880, montant à $ 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Erato, Clio et Clara, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 415; le dit lot No. 6 mesure 31 pieds de face à la rue Magnolia sur 120 pieds de profondeur.

MARTIN, JAMES—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Erato et Clio, désigné comme le lot No. 11 de l'ilet No. 455; le dit lot No. 11 mesure 40 pieds de face à la rue Derbigny sur 120 pieds de profondeur.

MURPHY, M'ME JAMES—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Clara et Magnolia désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 469; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Lafayette sur 100 pieds de profondeur.

MOORE, SUCCESSION WM—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Union, Baronne et Dryades, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 263, le dit lot No. 17 mesure 48 pieds de face à la rue Perdido sur 76 pieds 9 pouces de profondeur.

MASSET, SUCCESSION JAMES—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Willow, Clara et centre de Poydras, désigné comme le lot No. — de l'ilet No. 429, le dit lot No. — mesure 22 pieds de face à la rue Willow sur [illegible] pieds de profondeur.

MARKEY, SUCCESSION THOMAS—Taxe de 1880 montant à $4 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Bertrand, Perdido et Gravier, désigné comme le lot No. 11 de l'ilet No. 473, le dit lot No. 11 mesure 30 pieds 7 pouces de face à la rue Bolivar sur 122 pieds de profondeur.

MURDOCK, SUCCESSION JNO—Taxe de 1880, montant à $2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, Johnson et Prieur, designé comme les lots Nos 2 et 3 de l'ilet No. 499, les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent 60 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 120 pieds de profondeur.

MARTIN, BERNARD—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Prieur, Johnson et Perdido, designé comme le lot No. 7 de l'ilet No. 499, le dit lot No. 7 mesure 20 pieds de face à la rue Poydras sur [illegible] pieds de profondeur.

MOREL, OCTAVE—Taxe de 1880, montant à $[illegible]
Sept (7) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Perdido, Gravier et Broad, designés comme lots Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 mesurent 209 pieds 9 pouces de face à la rue White sur [illegible] pieds de profondeur.

MOREL, OCTAVE—Taxe de 1880, montant à $3 60
Sept (7) certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gravier, White, Broad et Perdido, désignés comme les lots Nos. 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 de l'ilet No. 605, le dit lot No. 24 forme l'encoignure des rues White et Gravier et ensemble avec les lots Nos. 25, 26, 27, 28, 29 et 30 mesurent [illegible] à la rue Gravier sur [illegible] pieds de profondeur.

MACELLAN, SARAH—Taxe de 1880, montant à [illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Perdido, Gravier, Dupré et White, désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 614, le dit lot No. 2 mesure 28 pieds 9 pouces de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur.

MALONE, WM—Taxe de 1880 montant à $[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Dupré et White, designés comme lots Nos. 22 et 23 de l'ilet No. 614, les dits lots Nos. 22 et 23 mesurent 57 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur.

MERCIER, DR. A. ANTOINE DANIEL—Taxe de 1880 montant à $[illegible]
Deux (2) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Johnson, Galvez et Gasquet, designés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent chacun 30 [illegible] à la rue Canal sur 190 pieds de profondeur.

MARCOTTE, ANNA ADELE—Taxe de 1880 montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Dorgenois et [illegible], désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure 27 pieds de face à la rue [illegible] sur [illegible] pieds de profondeur.

[illegible]—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Banks, Broad et Dorgenois, designé comme le lot No. 21 de l'ilet No. 581, le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Palmyre sur 165 pieds de profondeur.

MARTINEZ, JOSE—Taxe de 1880, montant à $[illegible]
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Banks, Broad, Dorgenois, Baudin et Commune, designés comme les lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 584, les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent chacun 35 pieds de face à la rue Banks sur [illegible] pieds de profondeur.

MANNION, R. L. S.—Taxe de 1880, montant à $[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Banks, White et Broad, designé comme le lot No. 28 de l'ilet No. 605, le dit lot No. 28 mesure [illegible] pieds de face à la rue Palmyre sur 100 pieds de profondeur.

MALLOY, MME THOMAS—Taxe de 1880, montant à $12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, [illegible], St. Joseph et Julie, désigné comme le lot No. 19 de l'ilet No. 55, le dit lot No. 19 mesure 25 pieds 5 pouces de face à la rue [illegible] sur 88 pieds 4 pouces de profondeur.

MCKAY, MME MARGARET—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Julie, [illegible], Peters et Notre Dame, désigné comme le lot No. 16 de l'ilet No. 57, le dit lot No. 16 forme l'encoignure des rues Julie et [illegible] et mesure 23 pieds de face à la rue [illegible] sur [illegible] pieds 6 pouces de profondeur.

MCKAY, MME MARGARET—Taxe de 1880, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Julie, [illegible], Peters et Notre Dame, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 57; le dit lot No. 17 mesure 23 pieds de face à la rue Julie sur [illegible] pieds 6 pouces de profondeur.

[illegible], LUCIE L.—Taxe de 1880, montant à $15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Julie, St. Joseph, St. Charles et Camp, désigné comme le lot No. 28 de l'ilet No. 161, le dit lot No. 28 mesure [illegible] de face à la rue Julie sur une profondeur de 151 pieds.

[illegible] THOS. O., JR.—Taxe de 1880, montant à $9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, [illegible], Poydras et Lafayette, désigné comme le lot No. 11 de l'ilet No. 232, le dit lot No. 11 mesure [illegible] pieds de face à la rue Carondelet sur [illegible] pieds de profondeur.

MERCIER, DR. ARMAND—Taxe de 1880, montant à $9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, [illegible], Girod et Dryades, désigné comme le lot No. 21 de l'ilet No. 257, le dit lot No. 21 mesure 50 pieds de face à la rue Baronne sur 55 pieds de profondeur.

MOODY, IRENE ET ALS—Taxe de 1880, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Julie, Girod, Liberté et Franklin, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 326, le dit lot No. 4 mesure 26 pieds de face à la rue Julie sur 85 pieds de profondeur.

MERCER, SUCCESSION W. W.—Taxe de 1880, montant à $6 00
Trois (3) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Freret, Cyprès, Julie et Howard, désigné comme les lots Nos. 19, 20 et 21 de l'ilet No. 361, le dit lot No. 19 forme l'encoignure des rues Freret et Cyprès et ensemble avec les lots 20 et 21 mesurent 70 pieds de face à la rue Cyprès sur une profondeur de 125 pieds.

LOMBARD, GASPAR—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Melpomene, Remparts, Dryades et Thalie, désigné comme le lot No. — de l'ilet No. 280, le dit lot No. — mesure 16 pieds de face à la rue Dryades sur [illegible] pieds de profondeur.

LEVY, ALEX.—Taxe de 1880, montant à $42 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, [illegible] et Terpsichore, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 114, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds 6 pouces de face à la rue Annonciation sur 149 pieds de profondeur.

MAY, WM HENRY.—Taxe de 1880, montant à $3 00
Un certain carré de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par l'Avenue Hagan, les rues Clark, Palmyre et Banks, désigné comme le carré No. [illegible].

MACIAS, VVE. E. PIET—Taxe de 1880, montant à $4 80
Un certain carré de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par l'Avenue Hagan, les rues Clark, Baudin et d'Hemecourt, désigné comme le carré No. [illegible].

MACIAS, VVE. E. PIET—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain carré de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par l'Avenue Hagan, les rues Clark, Commune et d'Hemecourt, désigné comme carré No. [illegible].

MACIAS, VVE. E. PIET—Taxe de 1880, montant à $9 00
Un certain carré de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Genois, Clark, [illegible] et D'Hemecourt, désigné comme carré No. [illegible].

MAY, WM HENRY—Taxe de 1880, montant à $4 80
Un certain carré de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Scott, Pierce, Palmyre et [illegible], désigné comme carré No. 754.

MOODY, IRENE ET ALS—Taxe de 1880, montant à $2 40
Un certain carré de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par l'Avenue Carrollton et les rues [illegible], Gravier et Commune, désigné comme carré No. 776.

MORGAN, MLLE VIRGINIE—Taxe de 1880, montant à $3 00
Un certain carré de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par l'Avenue Carrollton, les rues [illegible], d'Hemecourt et Baudin, désigné comme carré No. 779.

MAY, WM HENRY.—Taxe de 1880, montant à $2 40
Un certain carré de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues [illegible], Alexandre, Nouveau, Commune et Ulloa, désigné comme carré No. [illegible].

MENTZLER, JNO. et ROBERT BLAKLEY—Taxe de 1880, montant à $9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Calliope, Clio, Franklin et Rempart, désigné comme le lot No. 12 de l'ilet No. 290 et 312, le dit lot No. 12 mesure 28 pieds de face à la rue [illegible] sur 121 pieds de profondeur.

MCMAHON, W. B.—Taxe de 1880, montant à $24 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Terpsichore, Euterpe et Carondelet, désigné comme le lot No. — de l'ilet No. 143, la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Baronne et Terpsichore et mesure 64 pieds de face à la rue Terpsichore sur 128 pieds de profondeur.

MCMAHON, VEUVE M.—Taxe de 1880, montant à $24 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Erato, Constance, Annonciation et Thalie, désigné comme le lot No. 14 de l'ilet No. 117, le dit lot No. 14 mesure 67 pieds de face à la rue Erato sur 135 pieds de profondeur.

MANION, R. L. S.—Taxe de 1880, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Banks et Palmyre, désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 605, le dit lot No. 2 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur 101 pieds de profondeur.

MCCALL, JNO.—Taxe de 1880, montant à $3 00
Deux (2) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poeyfarre, [illegible], Constance et Calliope, désignés comme les lots Nos. 16 et 17 de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 60 pieds de face à la rue Poeyfarre sur une profondeur de 97 pieds.

MCINTYRE, VVE JOHN—Taxe de 1880, montant à $24 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clio, St. Charles, Calliope et Carondelet désigné comme le lot No. 29 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 29 mesure 42 pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de [illegible] pieds.

MCCONNELL, SAML.—Taxe de 1880 montant à $[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Baronne, promenade Triton, Dryades et [illegible], désignés comme les lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 255, les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent [illegible] pieds de face à la promenade Triton sur une profondeur de 117 pieds.

MCGRATH, JAMES—Taxe de 1880, montant à $[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Franklin, Clio, Liberté et Calliope désigné comme le lot No. 5 de l'ilet No. 323, le dit lot No. 5 mesure 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 112 pieds.

MCGRATH, JAMES—Taxe de 1880, montant à $[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Franklin, Clio, Liberté et Calliope désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 323, le dit lot No. 6 mesure 29 pieds de face à la rue Franklin sur un profondeur de 112 pieds.

MCLAUGHLIN, WM. No. 2—Taxe de 1880, montant à $[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clio, Locust, Magnolia et Erato, désigné comme le lot No. 22 de l'ilet No. 391, le dit lot No. 22 mesure 12 pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de 92 pieds.

MCCANN, PETER.—Taxe de 1880, montant à $1[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Clio, Erato et Willow désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 449, le dit lot No. [illegible] mesure 24 pieds de face à la rue Claiborne sur profondeur de 122 pieds.

MCHUGH, NEIL—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Clio, Erato et Willow désigné comme le lot No. 19 de l'ilet No. 449, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 122 pieds.

[illegible] JAMES—Taxe de 1880, montant à $18[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Julie, Carondelet et St. Joseph, désigné comme le lot No. 27 de l'ilet No. 235 le dit lot No. 27 mesure 25 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de [illegible] pieds.

MCENTEE, MICHL.—Taxe de 1880, montant à $[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la Ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rempart, Girod et Julie désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. 274, le dit lot No. [illegible] mesure 31 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 95 pieds.

MCCONNELL, VVE C.—Taxe de 1880, montant à $3 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Liberté et Howard, désigné comme le lot No. 30 de l'ilet No. 343, le dit lot No. 30 mesure 30 pieds face à la rue Lafayette sur une profondeur de 65 pieds.

MCCANN, D. C.—Taxe de 1880, montant à $3 6[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Julie, Cyprès, Clara et Magnolia, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 411, le dit lot No. 4 mesure 25 pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds.

LAWRENCE, JNO. B.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Thalie, Melpomene et Liberté, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 322, le dit lot No. 17 mesure 31 pieds de face à la rue Franklin sur [illegible] pieds de profondeur.

LEVIN, VVE JNO.—Taxe de 1880, montant à $1 [illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Banks, Palmyre, [illegible] et [illegible], désigné comme le lot No. 26 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure 26 pieds de face à la rue Banks sur [illegible] pieds de profondeur.

[illegible], DAVID—Taxe de 1880, montant à $72 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues [illegible], Terpsichore et St. Charles, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 126, le dit lot No. [illegible] mesure 64 pieds de face à la rue [illegible] sur 128 pieds de profondeur.

MOONEY, MATHEW—Taxe de 1880, montant à $7 [illegible]
[illegible]

[illegible], GEO. H.—Taxe de 1880, montant à $6 0[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues South Market, St. Peters, Tchoupitoulas et Delord, désigné comme le lot No. 19 de l'ilet No. 51, le dit lot No. [illegible] mesure 21 pieds de face à la rue South Market sur [illegible] pieds profondeur.

MCGUINN, VVE HY.—Taxe de 1880, montant à $3 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Julie, Magnolia, Clara et Cypres, designés comme les lots Nos. 6, 7 et 8 de l'ilet No. 411, les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds.

MCGUINN, VVE HY.—Taxe de 1880, montant à $30 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Julie, Magnolia, Clara et Cypres, désignés comme les lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 411, le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Julie et Magnolia et mesure, avec le lot No. 10, 50 pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds.

MCCORMACK, DR. CHAS—Taxe de 1880 montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Johnson et Prieur, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 500, le dit lot No. 4 mesure 22 pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur de [illegible] pieds.

MCMULLEN, JNO. F.—Taxe de 1880, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Miro, Palmyre et Banks, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 9 mesure 100 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de [illegible] pieds.

MCCAULY, VVE H.—Taxe de 1880, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Commune, Baudin, White et Broad, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. 603, le dit lot No. 3 mesure 45 pieds de face à la rue Commune sur une profondeur de 55 pieds d'un côté et de 64 pieds de profondeur de l'autre.

MCGUIRE, VVE P.—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Banks, [illegible] et St. Patrick, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 631, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur d'un côté de 78 pieds, et sur une profondeur de l'autre de 100 pieds.

MCMAHON, VVE M. M.—Taxe de 1880, montant à $24 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Constance, Erato, Annonciation et Thalie, désigné comme le lot No. 14 de l'ilet No. 117, le dit lot No. 14 mesure [illegible] pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 135 pieds.

NOUVELLE ORLEANS,—ASILE DES FEMMES DE—Taxe de 1880, montant à $90 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Camp, Calliope, Poeyfarre et Magasin, désignés comme les lots Nos. 19 et 20 de l'ilet No. 106, les dits lots Nos. 19 et 20 mesurent 60 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 120 pieds.

NOUVELLE ORLEANS,—COMPAGNIE DU BELT RAIL ROAD DE—Taxe de 1880, montant à $3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Erato, Derbigny et Clio désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 455, les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 93 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 120 pieds.

NELSON, VVE E. G.—Taxe de 1880, montant à $4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Thalie, Melpomene et Annonciation, désigné comme le lot No. 29 de l'ilet No. 116, le dit lot No. 29 mesure 32 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 100 pieds.

NOUVELLE ORLEANS—COMPAGNIE DU BELT RAIL ROAD DE—Taxe de 1880 montant à 30c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Clio, Erato, Derbigny et Claiborne, désignés comme les lots Nos. 4, 5 et 6 de l'ilet No. 455, les dits lots Nos. 4, 5 et 6 mesurent 29 pieds, chacun de face à la rue Clio sur une profondeur de [illegible] pieds.

NICKOLAUS, WM.—Taxe de 1880, montant à $5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Julie, Freret, Locust et Cypres, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 378, le dit lot No. 17 mesure 25 pieds de face à la rue Julie sur 125 pieds de profondeur.

NUGENT, M. J.—Taxe de 1880, montant à 45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, Dupré et Gayoso, désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'ilet No. 624, les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 57 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de 87 pieds.

NORCROSS, GEO. C.—Taxe de 1880, montant à $9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Johnson, Galvez et Commune, désigné comme le lot No. 24 de l'ilet No. 519, le dit lot No. 24 forme l'encoignure des rues Gravier et Johnson et mesure [illegible] pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de 120 pieds.

NOUVELLE ORLEANS—ASSOCIATION DU HOMESTEAD DE—Taxe de 1880, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Palmyre et Gasquet, désigné comme le lot No. 15 de l'ilet No. 579, le dit lot No. 15 mesure [illegible] pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 140 pieds d'un côté et de 139 pieds de l'autre.

NORTON, M'ME M. O. H.—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain carré de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues White, Dupré, Palmyre et Banks, désigné comme carré No. 610.

NOONAN, CORNELIUS—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain carré de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans borné par les rues Pierce, Commune, Gravier et l'avenue Carrollton, désigné comme carré No. 763.

NOLAN, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Olympia et Murat, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 817, le dit lot No. 4 mesure 31 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de [illegible] pieds.

O'SULLIVAN, C. B.—Taxe de 1880, montant à $4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Melpomene, Bassin et Thalie, désigné comme le lot No. 11 de l'ilet No. 315, le dit lot No. 11 mesure 46 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 97 pieds.

O'BRIEN, P. L.—Taxe de 1880, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Melpomene, Clara, Willow et Thalie, désigné comme le lot No. 7 de l'ilet No. 420, le dit lot No. 7 mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomene sur une profondeur de 96 pieds.

O'SULLIVAN, C. B.—Taxe de 1880, montant à $5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Liberté, Howard et Clio, désigné comme le lot No. 8 de l'ilet No. 348, le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Calliope sur une profondeur de 159 pieds.

O'BRIEN, EMILE—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain carré de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans borné par les rues Prieur, Erato, Johnson et Thalie, désigné comme carré No. 507.

O'CONNOR, P. K.—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Front, Julie, Delta et Notre Dame, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 6 "A," le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Front et Julie et mesure 24 pieds 7 pouces de face à la rue Front, sur une profondeur de 125 pieds.

O'HARA, MME JAMES—Taxe de 1880, montant à $6 00
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Julie, Derbigny, Cypres et Claiborne, designés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 459, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Julie et Derbigny et ensemble avec les lots Nos. 2 et 3 mesure 76 pieds de face à la rue Julie, sur une profondeur de 120 pieds.

O'HARA, MME JAMES—Taxe de 1880, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Julie, Derbigny, Cypres et Claiborne, designés comme lot No. 4 de l'ilet No. 459, le dit lot No. 4 mesure 25 pieds de face à la rue Julie, sur une profondeur de 100 pieds.

O'SULLIVAN, MORTY—Taxe de 1880, montant à $1 80
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Banks, Broad, Baudin, Commune et Dorgenois, designés comme lots No. 12 et 13 de l'ilet No. 584 les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 50 pieds de face à la rue Banks, sur une profondeur de 100 pieds.

O'SULLIVAN, MORTY—Taxe de 1880, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Banks, Broad, Dorgenois, Baudin et Commune designé comme le lot No. [illegible], le dit lot No. [illegible] forme l'encoignure des rues Banks et Broad, et mesure 26 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de [illegible] pieds.

PETTINGILL, MME. A.—Taxe de 1880, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Melpomene, Franklin, Terpsichore et Liberté, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 321, le dit lot No. 5 mesure 31 pieds de face à la rue Melpomene sur une profondeur de 125 pieds 9 pouces.

PATTERSON, MME FRANK—Taxe de 1880, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Melpomene, Howard, Terpsichore et Liberté, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 352, le dit lot No. 9 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue Melpomene sur une profondeur de 127 pieds.

PAYSON, ASA—Taxe de 1880, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Thalie, Franklin, Liberté et Erato, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 19 mesure 32 pieds de face à la rue Thalie, sur une profondeur de 127 pieds.

POLLOCK, JAMES—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Clara, Calliope, Willow et Euphrosine, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 424, le dit lot No. 5 mesure 29 pieds de face à la rue Clara, sur 126 pieds de profondeur.

PENDERGAST, DENIS—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Erato, Claiborne et Clio désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Derbigny, sur [illegible] pieds de profondeur.

[illegible], SUC. MARTIN—Taxe de 1880, montant à $12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, St. Joseph et Julie, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 17 mesure 25 pieds 7 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 172 pieds de profondeur.

PASTEUR, MARIE L.—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Girod, Julie, Dryades et Ramparts, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 274, le dit lot No. 15 mesure 32 pieds de face à la rue Girod, sur 62 pieds de profondeur.

PRATTS, V.—Taxe de 1880, montant à $15 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Julie, Howard et Cypres, designés comme les lots Nos. 18, 19, 20, 21, et 22, de l'ilet No. 346, le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Liberté et Cypres, et mesure ensemble avec les lots Nos. 18, 19, 20 et 21, chacun, 25 pieds de face à la rue Liberté, sur [illegible] pieds de profondeur.

PAINPARE, OSCAR—Taxe de 1880, montant à $3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Lafayette, [illegible], Locust et Freret designés comme lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent, chacun 19 pieds, 6 pouces de face à la rue Lafayette, sur 74 pieds de profondeur.

PARKER, ALBERT—Taxe de 1880, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Tonti, Rocheblave, Lafayette et Florida Landing, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 501, le dit lot No. 7 mesure 27 pieds de face à la rue Tonti, sur 100 pieds de profondeur.

PAVAGEAU, R.—Taxe de 1880, montant à 90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, White et Broad, designés comme lots Nos. 3, 4 et 5 de l'ilet No. 600, les dits lots Nos. 3, 4 et 5 mesurent 90 pieds de face à la rue Poydras, sur 120 pieds de profondeur.

PAVAGEAU, R.—Taxe de 1880, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, White et Broad designés comme lots Nos. 28 et 29 de l'ilet No. 600, les dits lots Nos. 28 et 29 mesurent 60 pieds de face à la rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur.

PAVAGEAU, R.—Taxe de 1880, montant à 90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Perdido et Poydras désignés comme lots Nos. 36, 37 et 38 de l'ilet No. 600, les dits lots Nos. 36, 37 et 38 mesurent 87 pieds 9 pouces de face à la rue Broad, sur 255 pieds de profondeur.

[illegible], EMILE—Taxe de 1880, montant à $5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rempart, Commune et Gravier, désigné comme lot No. 25 de l'ilet No. 268, le dit lot No. 25 mesure 24 pieds de face à la rue Dryades, sur 90 pieds de profondeur.

PASQUIER, BENOIT—Taxe de 1880, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Johnson, Galvez et Canal, désigné comme le lot No. 16 de l'ilet No. 522, le dit lot No. 16 mesure 19 pieds de face à la rue Gasquet, sur 105 pieds de profondeur d'un côté et 109 pieds de l'autre.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'un que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera remboursable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans, Bureau No. 24 rue Union.